



## Compte-rendu de la CAPN des bibliothécaires assistants spécialisés du 7 juin 2019

La CAPN des bibliothécaires assistants spécialisés était réunie le vendredi 7 juin 2019 pour examiner principalement le mouvement et la liste d'aptitude pour l'accès des magasiniers au corps des BAS.

### Motions

Nous avons présenté quatre motions, dont trois en commun avec la CGT et une en commun avec la CFDT :

- [Attachés aux services publics unanimement mobilisés contre un projet de loi de destruction de la fonction publique](#)
- [RIFSEEP : agissons pour faire cesser les inégalités de traitement !](#)
- [Crise durable à la Bibliothèque nationale de France](#)
- [Pour un véritable droit à la mobilité des BIBAS](#)

L'administration nous a répondu partiellement seulement sur les trois dernières motions, estimant que la CAPN n'était pas l'instance pour répondre sur le projet de loi sur la « transformation » de la fonction publique.

**Sur le RIFSEEP** dans les bibliothèques, l'administration n'a pas souhaité commenter la mise en œuvre de la loi et nous a prévenus qu'il serait compliqué de faire un bilan de l'application du dispositif, mais qu'elle s'engageait à le réaliser après une ou deux années de fonctionnement.

**La BNF** connaît actuellement une véritable crise dans la gestion des ressources humaines. Ce service a en effet connu une véritable hémorragie de personnels. L'administration nous a répondu que depuis le mois de décembre 2018, une réorganisation est en cours ainsi qu'une vague de recrutements, ce qui permettra à terme une amélioration de la situation.

**Sur la mobilité**, l'administration a reconnu la difficulté due à deux lois contradictoires : la LRU qui permet, aux établissements, l'autonomie en gestion de personnels (gels de postes, profils ciblés,...) et la loi de 2009 relative à la mobilité censée favoriser les parcours professionnels. L'administration consciente des difficultés, les gère au mieux.

## Mouvement

38 postes vacants et 83 postes susceptibles d'être vacants étaient proposés par les établissements (au total 121) pour 95 candidatures, dont 7 demandes de réintégration. Au final, 36 postes ont été pourvus par le mouvement, soit 4 de moins qu'en 2018, ce qui confirme la baisse qu'on constate depuis quelques années.

Cette année la BNF n'accueille aucun agent en mutation. Le seul poste proposé n'a pas été pourvu, car aucun agent ne correspondait au profil exigé. L'administration a également fait remarquer que certains candidats n'avaient pas pris contact avec les départements ; démarche pourtant indispensable.

On a été obligés de se battre pour obtenir la mutation de collègues que l'administration bloquait et pour qu'une titulaire en poste depuis 10 ans à la BnF puisse muter alors que la CPE avait classé en arrivée sur le poste, en n° 1 – hors de toute procédure réglementaire – une personne en détachement. Par ailleurs, certains établissements du MESRI, continuent à geler des postes et d'autres ne se privent pas de faire savoir « officieusement » au ministère qu'ils « ne souhaitent pas » l'arrivée de telle ou telle personne.

Nous rappelons à tous les candidat(e)s à la mutation de bien prévenir l'administration en cas de changement de l'ordre des vœux avant la CAPN. N'hésitez pas non plus à prendre conseil auprès d'un commissaire paritaire, que ce soit avant la clôture de POPPEE pour saisir vos vœux en toute connaissance de cause, ou bien ensuite, pour la constitution de votre dossier à envoyer au ministère. La CAPN s'appuie sur son contenu pour attribuer les postes. Il doit donc être le plus complet possible pour que nous puissions vous soutenir...

**Sachez toutefois que si la loi de « destruction » de la fonction publique - déjà adoptée en première lecture à l'assemblée nationale - l'était au final, à partir de 2020, le mouvement ne serait plus examiné en CAPN ! Nous ne pourrions plus vous défendre. Il y a donc urgence à s'y opposer !**

## Détachements et intégrations :

Nous avons accepté 3 détachements (pour 8 demandes) et 7 intégrations après détachement.

## Liste d'aptitude d'accès au corps des Bibliothécaires assistants spécialisés

1664 magasiniers étaient promouvables dont 85 classés premiers par leur établissement. Nous avons cette année 24 possibilités de promotion, dont 18 pour l'Enseignement supérieur et 6 pour la Culture.

Notre priorité reste l'ancienneté et/ou l'âge des collègues susceptibles d'être promus, mais nous sommes également très attentifs à la qualité des dossiers.

La BNF avait classé cette année 11 agents sur 370 promouvables. S'il s'agit d'une amélioration par rapport à l'année passée, cela reste pour autant insuffisant pour reconnaître la qualité du travail de ses trop nombreux agents promouvables.

Nous avons malheureusement constaté que le nombre de possibilités avait fortement diminué cette année (8 promotions en moins par rapport à 2018) alors que le nombre d'agents promouvables avait augmenté (1601 en 2018).

**La prochaine CAPN des Bibliothécaires assistants spécialisés se déroulera le 5 décembre 2019.**

Elle aura à l'ordre du jour principalement, l'inscription au tableau d'avancement pour le passage de classe normale en classe supérieure et de classe supérieure en classe exceptionnelle.

**Les commissaires paritaires Bibliothécaires assistants spécialisés SNASUB-FSU**

Sandrine BOHAS - Université Lyon 1 - SCD

Anne-Sophie KELLER - Bibliothèque nationale de France

Lionel LAMBIN - BULAC

Florence POURADIER - Université de La Rochelle - BU

Bettina SCHMITT-CORDOVA - Université de Pau et des Pays de l'Adour - SCD

Denise TASSIUS- Université des Antilles - SCD

Elodie TERRACOL - Université Lyon 1 - SCD

Valérie VAYSSIERE-GASPARD - BIU Montpellier